

ABONNEMENT.

En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
an. 35 fr.
mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez M. DONGREL et BULLIER,
place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c.
Réclamés, 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en lim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
21 Juillet 1876.

NOUVELLE COMPLICATION
EN ORIENT.

Depuis plus d'un an qu'elle est ouverte,
la question d'Orient n'a pas fait un pas vers
une solution, et elle traverse les phases les
plus bizarres.

Toutes les fois qu'on peut espérer la pa-
cification, toutes les fois qu'un arrangement,
élaboré à grand-peine, est sur le point d'a-
boutir, un événement imprévu survient qui
remet tout en question, et la diplomatie se
retrouve au point de départ, en face de cette
toile de Pénélope éternellement recommen-
cée.

Le grain de sable qui affligeait Cromwell
et qui changea la face du monde, selon le
mot de Pascal, se retrouve à tout moment
dans ces événements d'Orient.

Quand fut remise à la Porte, et acceptée
par elle, la note Andrassy, l'Europe a pu
croire tout terminé, car les cabinets sem-
blaient d'accord. Il a suffi du refus de quel-
ques milliers d'insurgés pour faire échouer
l'œuvre d'un conflit général.

La guerre reprenant de plus belle, à l'in-
surrection de l'agent secret qui l'avait suscitée,
l'Europe se remit à l'œuvre pour éteindre
l'incendie qui devenait imminent. De l'en-
trevue de Berlin sortit le fameux Mémorandum
qui reproduisait la première note avec
des menaces d'intervention. Cet accord de
trois puissants empires aurait dû calmer
subitement l'insurrection, car nuls n'étaient
de taille, ni Turcs, à résister aux
trois coalisés.

Au moment où l'espoir renaissait et où la
Bourse reprenait confiance, une révolution
nocturne, encore inexpliquée, changeait le
gouvernement de Constantinople, et rendait
inutile le Mémorandum des trois puis-
sances. De plus, par un revirement aussi

subit que ce coup de main, l'Angleterre avait
refusé son adhésion, et elle ajoutait ainsi à
toutes les difficultés une complication nou-
velle.

On a soupçonné que cette attitude hos-
tile prise tout-à-coup avait été inspirée par
Berlin, qui en effet se rapprochait alors
brusquement du cabinet de Londres. Nous
n'en savons rien, nous constatons seule-
ment que l'accord était rompu une fois en-
core, juste au moment où on le croyait com-
plet.

Depuis, la guerre s'est engagée entre la
Serbie et la Porte ; les puissances ont laissé
faire, pendant que l'une d'elles soufflait le
feu ; elles semblaient attendre, pour prendre
un parti, que le sort des combats eût pré-
paré une solution.

Le sort des combats n'a jusqu'ici donné
aucun résultat ; les deux armées sont en
présence, échangeant des coups chaque
jour. Mais la balance ne penche ni en faveur
des Turcs ni en faveur des Serbes. L'espoir
des puissances qui attendent paraît encore
une fois trompé.

Alors nous voyons un nouvel événement
qui met la Bourse en émoi et les chancellerie-
ries en travail. Un petit Etat, qui avait affir-
mé sa neutralité, entre tout à coup dans le
conflit par un Mémorandum inattendu. La
Roumanie, enfin, à laquelle personne ne
voulait penser, formule des revendications
subites et les appuie par une mobilisation de
30,000 hommes.

La guerre languissait, la paix paraissait
possible par la lassitude ou l'impuissance
des combattants ; à l'instant même une nou-
velle complication surgit qui ravive partout
l'inquiétude.

Ces coups de théâtre arrivent trop à point
nommé pour être le résultat du hasard ! Il
faut pourtant ouvrir les yeux et voir la main
qui fait mouvoir tous les fils de cet étrange
drame oriental.

Nous avons donné la liste des réclama-
tions faites à la Porte par le prince Charles
de Hohenzolern, qui gouverne la Roumanie
à la prussienne, et qui reçoit ses inspira-
tions de Berlin. Nous avons montré que, sous

le prétexte de rectifier ses frontières, il ten-
dait un piège à la fois à la Turquie et à l'Au-
triche. Cette attitude a pour but d'engager
les puissances dans le conflit et peut-être de
faire entrer en scène l'agent secret qui s'est
tenu jusqu'ici dans la coulisse, et qui souf-
flait à chacun son rôle sans se montrer lui-
même.

Une dépêche de l'Agence Maclean nous a
dit que la Note roumaine était appuyée par
le prince Gortschakoff et par le prince de
Bismark. Nous ne savons pas si elle dit vrai
pour le chancelier de Russie ; à son égard,
la nouvelle est peut-être prématurée ; mais
pour l'approbation de M. de Bismark, nous
n'en doutons pas.

On ne fera croire à personne que le prince
Charles de Roumanie, qui depuis dix ans
concentre tous ses efforts à prussianiser le
pays, ose se lancer dans une pareille aven-
ture sans la permission et l'appui de Berlin.

Le plan du reste est ourdi depuis long-
temps. Tout en Roumanie est organisé à la
prussienne. Chaque année des convois d'ins-
titutrices partent de Prusse pour la Rouma-
nie, et des faveurs sont accordées à ceux qui
les épousent. Pour l'armée, le prince Char-
les a trouvé dans l'orgueil national des Mol-
do-Valaques des résistances énergiques ;
mais avec de la patience et de l'énergie il les
a brisées ; et à cette heure, dans le pays, on
appelle déjà l'armée roumaine « le 19^e corps
de l'armée prussienne. »

Nous avons sous les yeux une brochure
écrite en 1875, avant les événements d'O-
rient, et déjà elle signale « le travail de
taupe » fait en Roumanie par l'influence
allemande. Berlin s'est fait précéder à Con-
stantinople et dans toutes les provinces, des
Balkans à la mer Noire, par son « avant-
garde naturelle, les juifs » ; partout il a ses
colonies purement allemandes « peu nom-
breuses, il est vrai, mais habilement répar-
ties ».

Le centre de ce mouvement prussien en
Orient est à Bucharest où la Prusse, aidée
par Napoléon III, a su habilement installer
un de ses princes ; et aujourd'hui, c'est de
Bucharest que part ce nouveau Mémorandum

qui prête un appui indirect à la Serbie
et qui suscite une nouvelle difficulté à la
Porte.

Si le texte que nous en avons est vrai, si
réellement la Note est appuyée par la Prusse
ou par une entrée en campagne du prince
Charles, il faudra bien que l'Europe ouvre
les yeux et reconnaisse ce qu'elle soup-
çonne peut-être depuis longtemps, que tous
ces événements sont dirigés par le grand-
chancelier d'Allemagne, et que le nœud de
la question, qu'on a pu voir tantôt à Stam-
boul, tantôt à Pétersbourg, tantôt à Lon-
dres, suivant les diverses phases diploma-
tiques, est en ce moment à Berlin, et à Ber-
lin seulement.

Est-ce à dire que le danger d'une confla-
gration générale soit imminent parce qu'il
plaît à la Roumanie de jouer son petit rôle
sur la scène orientale ? — Nous ne le pensons
pas, lors même que M. de Bismark soit
l'inspirateur de ce mouvement. L'Europe,
nous voulons l'espérer, ne se laissera peut-
être pas mener par le cabinet de Berlin et ne
se prètera pas à toutes ses fantaisies. Si les
puissances ne peuvent pas conjurer le con-
flit roumain, elles peuvent du moins le re-
tarder assez pour avoir le temps de s'enten-
dre et ne pas laisser imposer une intervention
précipitée.

Chronique générale.

Les gauches ne négligent rien pour obte-
nir le triomphe au Sénat dans la question
de la collation des grades ; elles ont appelé
tout le clan de leurs absents et de leurs ma-
lades. M. Ernest Picard et le général Char-
ton quitteront le lit pour venir voter, et le pa-
quebot de Philadelphie ramènera M. Arbel,
juste assez à temps pour qu'il puisse pren-
dre part au scrutin.

L'indécision plane toujours sur le résultat
du vote. A droite, on témoigne cependant
une certaine confiance dans le succès, mais
ce succès reste toujours subordonné au

c'est à votre tour.

Jacques garda le silence.
Les deux lettres étaient ouvertes devant lui, et
ses regards allaient de l'une à l'autre. Il n'avait plus
son air de triomphe, mais une mine soucieuse et
comme irritée.

Après une pause, il recommença à interroger le
piqueur avec moins de confiance, et celui-ci ra-
conta en détail ses trois années de Bohême litté-
raire, comme il les appelait. C'était une longue
suite d'espérances faisant banqueroute et de souf-
frances qu'il fallait cacher.

Le malheureux avait vécu de désappointements
et d'humiliations, boutonnant son habit jusqu'au
cou sur sa misère, montant du troisième étage aux
mansardes, des mansardes au grenier ; fuyant la
faim d'abord, puis la faim et les créanciers.

L'histoire était si lamentable et dite d'un accent
si vrai, que Jacques en fut visiblement troublé ;
cependant il luttait encore.

Si le piqueur n'avait point réussi, peut-être ne
fallait-il en accuser que lui-même. Méritait-il au
même degré que notre jeune gars les éloges qui
l'avaient encouragé ? C'était seulement après avoir
jugé l'œuvre que l'on pouvait s'effrayer du non-
succès de l'ouvrier !

M. Ducor devina sans doute l'objection, et pro-
mit d'apporter, à sa première visite, le volume
qu'il avait publié ; mais, à l'énonciation du titre,

gants blancs ; j'ai mangé mon pain sec assaisonné
de promesses, j'ai attendu jusqu'à ce que le temps
eût usé ma dernière espérance avec mon dernier
habit.

— Et vous avez enfin dû repartir ? dit le gars.

— Pour devenir ce que vous me voyez, répliqua
le piqueur. Ah ! cela vous étonne, n'est-ce pas ?
vous avez peine à me croire ; mais j'ai les preuves.
Tenez, voici l'annonce de ma réception dans la
Société des gens de lettres, des autographes de nos
grands hommes du jour... sans compter ceux que
j'ai vendus pour avoir du pain... un billet du mi-
nistère de l'instruction publique annonçant un se-
cours de cinquante francs « accordé à mon mérite
littéraire ; » la phrase y est ! c'est à la fois, un bon
d'indigence et un certificat de gloire... Ah ! voici
la lettre à laquelle je dois tous mes malheurs.
Voyez, c'est une réponse à l'envoi de mon premier
manuscrit.

Jacques lut tout haut la signature, qui était celle
de ***. A ce nom célèbre, il fit un mouvement.

— Vous pouvez lire, continua M. Ducor ; la
lettre vous fera comprendre comment, après l'avoir
reçue, j'ai pu quitter le petit emploi que j'occupais
dans ma ville natale, et croire que ma place était à
Paris. Je ne savais pas encore que les encourage-
ments de quelques-uns de nos illustres ressem-
blaient à ces jetons de théâtre que les niais seuls
prennent pour de l'or.

Pendant que le jeune homme parlait, Jacques
parcourait le papier qui lui avait été remis, et je
voyais son visage changer de couleur. Enfin il s'ar-
rêta avec une exclamation, fouilla dans sa poche,
en retira la lettre qu'il avait lui-même reçue avant
le souper, et se mit à comparer à demi-voix les
deux rédactions.

C'étaient les mêmes éloges et les mêmes offres
de service exprimés avec le même enthousiasme.

Le grand poète auquel j'appris alors que Jacques
avait envoyé une de ses œuvres, comme M. Ducor
l'avait fait autrefois, répondait à tous deux dans les
mêmes termes ; ses brevets d'immortalité n'avaient
qu'une seule formule, comme les certificats de
bonnes vie et mœurs !

Jacques ne put cacher son dépit ; mais le piqueur
se mit à sourire.

— Nous avons tous deux le même passe-port,
dit-il ironiquement ; je sais où m'a conduit le mien,
nous verrons où vous conduira le vôtre. De loin
ces messieurs déclarent que nous sommes des
étoiles ; mais de près ils nous traitent comme des
lampions. Les éloges qu'on prend pour des prédic-
tions ne sont à leurs yeux que des politesses ; ils
nous rendent la monnaie de notre admiration, et
flattent chacun pour être flattés par tout le monde.
Ce sont tout simplement des avocats qui promettent
le gain du procès afin de conserver leur clientèle.
J'en ai fait, pour moi, l'expérience ; maintenant

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

MÉMOIRES D'UN OUVRIER.

(Suite.)

Le piqueur ne répondit pas tout de suite ; il
émiettait un reste de pain sur la table et paraissait
pensif ; tout-à-coup il releva la tête :

— Ainsi vous renoncerez à votre état, dit-il
lentement ; vous quitterez votre famille ; vous re-
commencerez tout seul une vie que vous ne con-
naissiez pas, à laquelle rien ne vous a préparé ; vous
irez là-bas faire queue avec les affamés de fortune
et de renommée !

— Qui est-ce qui m'en empêcherait ? demanda
Jacques d'un ton résolu.

— Mon exemple, reprit M. Ducor plus vivement.
Moi aussi je me suis cru une vocation, et j'ai tenté l'é-
preuve ! Tel que vous me voyez, j'ai eu une pièce
jouée, un volume imprimé, plusieurs articles de
journaux qui faisaient mon éloge, ce qu'on appelle
enfin des succès ! Pendant trois années j'ai prom-
ené dans les salons de Paris une misère en

plus ou moins de défections qui se produiront dans le camp des universitaires bonapartistes.

Les sénateurs qui étaient en congé sont presque tous revenus; les rares absents reviendront pour le vote définitif.

On pense au Sénat que le projet Waddington sera repoussé à une majorité de cinq à six voix: la modération avec laquelle M. Paris a écrit son rapport ne serait pas étrangère à ce résultat probable.

L'élection de M. Chesnelong devient de plus en plus probable. On ne sait pas encore quel jour il sera pourvu en remplacement de M. Casimir Périer.

Le Sénat a nommé une commission de neuf membres pour présenter au Sénat les mesures législatives à prendre relativement aux ravages du phylloxera; elle est ainsi composée: MM. le comte Rampon, Meinaudier, Granier, Tamisier, de Rodez-Bénavent, Hubert-Delisle, Pagézy, Ferrouillat et du Chaffault.

La commission militaire du Sénat a nommé le général Pourcet rapporteur de la loi d'état-major.

Le général Billot ne doit pas être content.

Les ministres de l'intérieur et des finances ont dû se rendre à la commission du Sénat chargée d'examiner le projet de loi tendant à accorder une pension de 6,000 fr. à M^{me} Ricard. On sait que ce projet a déjà été voté par la Chambre des députés. La commission du Sénat n'a pas goûté, à ce qu'il paraît, les raisons qui ont décidé et motivé ce vote; aussi est-elle disposée à proposer le rejet du projet.

La commission du budget (Chambre des députés) a tenu séance au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Gambetta. Voici, d'après la *Republique française*, quel a été le sujet de ses délibérations:

« Elle a continué l'examen des divers amendements sur le budget des recettes. Elle a entendu M. Gaslonde, qui a défendu son amendement demandant la réduction de quarante-trois à trente des centimes additionnels sur les patentes, soit une somme de neuf millions. Après discussion, l'amendement a été retiré.

» La commission a ensuite entendu M. Berger sur son amendement portant également sur les patentes et relatif au droit professionnel et au droit proportionnel dont il conviendrait de frapper les industries multiples exercées dans la même maison de commerce et dans le même local, et sur le droit

Jacques reconnut un de ses livres favoris, celui qu'il s'était, en dernier lieu, proposé pour modèle, et dont l'auteur avait souvent excité son envie!

Cette découverte fut un vrai coup de théâtre. Après l'étonnement et les félicitations vint le désappointement.

L'auteur du volume admiré était-il bien celui qu'il avait là sous les yeux? Se pouvait-il qu'un talent qu'il espérait à peine atteindre eût ainsi misérablement échoué? Toutes ses illusions étaient coupées au pied, tous ses plans bouleversés.

Il causa encore longtemps avec le jeune poète, l'interrogeant sur cette vie d'auteur qui lui était apparue si belle de loin. Là où il n'avait rêvé que célébrité, indépendance, richesse, loisir, le pauvre piqueur lui montrait persécutions, esclavage, indigence et travail acharné.

Animé par le souvenir de ce qu'il avait souffert, il parlait avec une éloquence dont je me sentais moi-même troublé. Ses yeux étaient humides et sa voix tremblait!

(La fin au prochain numéro.)

à supputer non plus sur les employés préposés à la vente, mais sur l'ensemble des auxiliaires de tout ordre d'une maison de commerce au-delà de cinq.

» Tout en adoptant la base de cet amendement rectificatif ou complémentaire des amendements sur le même sujet de MM. Tirard, Girard, Savary et plusieurs de leurs collègues, la commission a décidé de le renvoyer à la discussion du projet de loi général sur les patentes, tel qu'il résulte du rapport de l'honorable M. Mathieu-Bodet.

» Enfin, la commission a entendu MM. Haentjens et Gaudin sur l'amendement qu'ils ont présenté avec leurs collègues, proposant de réduire de 50 millions le remboursement de la Banque de France, et d'appliquer le montant de cette réduction à un dégrèvement correspondant des droits de consommation sur les boissons (vins, vinaigre et bière), d'impôts sur la petite vitesse, etc. Après discussion, la commission, qui avait déjà examiné cette proposition sur une motion analogue de M. Germain, a maintenu sa première résolution de fixer à 200 millions le remboursement à effectuer à la Banque.

A propos des dernières mutations administratives, le correspondant parisien du *Nord* envoie à ce journal une statistique assez intéressante:

73 départements sur 86, dit-il, ont eu leurs préfets changés; il ne reste donc que 43 préfets en fonctions dans les départements où ils avaient été nommés avant les élections du 20 février. Treize! C'est un nombre qui doit mal sonner aux oreilles de ceux qui l'ont déjà rencontré dans quelque circonstance dont ils ont gardé un mauvais souvenir.

Les treize préfets qui n'ont pas été déplacés sont: MM. Ferdinand Duval, préfet de la Seine; vicomte de Perthuis (Calvados); de Valicourt d'Ambrines (Gers); comte Malher (Loire-Inférieure); Buchot (Manche); de Vaudichon (Mayenne); de Rorthays (Morbihan); Tripier (Oise); Welche (Rhône); Pogny (Somme); Duphénieux (Vendée); Lemyre de Villers (Haute-Vienne); plus un dernier dont le nom ne me revient pas. Six sont entrés dans l'administration sous l'Empire; cinq sous M. Thiers; un sous le ministère du 24 Mai; un sous le gouvernement du 4 Septembre.

Des 86 secrétaires généraux, 47 ont été changés, 39 maintenus dans leurs postes. Enfin, sur 275 sous-préfetures, 188 ont changé de titulaire; 87 seulement ont conservé le même administrateur.

Sous ce titre: *Expulsion des Jésuites*, on lit dans la *Tribune*:

« Une pétition circule en ce moment dans la ville de Marseille qui, au nom des lois non rapportées, et par conséquent toujours en vigueur, demande qu'on chasse les jésuites de France.

» Cette pétition se couvre de signatures. » L'*Egalité* s'est mise en tête de ce mouvement, et nous nous joignons à notre vaillant confrère pour encourager tous les républicains de France à imiter les démocrates marseillais et à signer de tous côtés cette demande d'expulsion.

» Les jésuites sont hors la loi: ils prétendent se mettre au-dessus des lois.

» Au nom de l'intérêt de la conservation et de l'existence de la société civile, et pour la sauvegarde de l'intérêt national, nous demandons qu'on ne tolère plus la présence, sur le sol français, de ces perturbateurs qui prennent le mot de... désordre au Vatican.

Il n'y a pas lieu d'être surpris que la *Tribune*, manquant de lecteurs, cherche à se créer un public par des propositions de ce genre qui trouvent facilement crédit dans le monde où se sont recrutés non-seulement les expulseurs, mais les assassins des jésuites sous la Commune. Toutefois, il est bon d'avertir la *Tribune* que la propagande qu'elle excite peut elle-même appeler la répression des lois comme excitant à la haine des citoyens les uns contre les autres. En outre, on peut encore lui apprendre que les jésuites ne sont ni hors la loi ni au-dessus des lois, mais, en leur qualité de citoyens, et comme tout le monde, sous la protection des lois. M. Dufaure ne peut l'ignorer, et il nous semble, au seul point de vue des de-

voirs de défense générale qui lui incombent, que M. le ministre de la justice pourrait en faire donner avis aux folliculaires dont les excès poussent à des actes de violence, lesquels, à certains jours, se traduisent par les plus criminelles atrocités.

Lundi, on disait que M. Robert Mitchell avait été tué en duel par M. Carré-Kérisouët. Mardi, c'était M. Carré-Kérisouët qui avait été tué par M. Robert Mitchell. Les deux nouvelles étaient également fausses. Aucune rencontre n'a eu lieu entre ces deux députés.

La lettre suivante a été adressée à M. Carré-Kérisouët par ses deux témoins: MM. Foucher de Careil, sénateur, et Dréo, député; cette lettre semble mettre fin à l'affaire:

« Mon cher Carré-Kérisouët,

» Dans la séance du 3 juillet dernier, à la Chambre des députés, M. Robert Mitchell a prononcé à la tribune des paroles qui, s'adressant à tous les membres de la gauche, vous ont paru blessantes. Vous avez immédiatement demandé, dans les couloirs, à M. Robert Mitchell une explication que celui-ci a cru devoir refuser.

» Voyant dans ce refus une confirmation personnelle de l'offense que vous pensiez être dirigée contre votre parti, vous avez prié deux de vos amis, MM. Laisant et Corentin-Guyon, députés, de s'adresser de votre part à M. Robert Mitchell, qui, de son côté, a chargé MM. le baron de Bourgoing et Sarlande, députés, de s'entendre avec MM. Laisant et Corentin-Guyon.

» Les premiers pourparlers n'ayant pu aboutir à votre gré ni à celui de M. Robert Mitchell, MM. Laisant et Corentin-Guyon se sont retirés. M. Robert Mitchell ayant demandé à M. le duc de Padoue de vouloir bien remplacer M. Sarlande, vous nous avez priés de nous rendre près de MM. le duc de Padoue, député de la Corse, et le baron de Bourgoing, député de la Nièvre, amis de M. Robert Mitchell, désignés par lui.

» Nous avons vu ces messieurs, dans la matinée du jeudi 13 juillet, et, après quelques loyales explications échangées de part et d'autre, MM. de Padoue et de Bourgoing nous ont proposé de nous réunir de nouveau dans la journée, à la Chambre, pour nous constituer en jury d'honneur, si, de votre côté, vous donniez à cette solution votre assentiment.

» Vous l'avez donné sous la condition expresse du maintien de ces deux points acceptés dès le début:

1^o Que M. Robert Mitchell confirme l'interprétation donnée à ses paroles par M. le président Grévy et qu'il n'a entendu attaquer que la politique suivie par la gauche, et nullement l'honorabilité de ses collègues;

2^o Que vous étiez en droit de vous considérer comme offensés avant de connaître l'acceptation formelle de cette interprétation, et en présence du refus de toute explication, dans les couloirs, de la part de M. Robert Mitchell.

» Réunis à quatre heures dans l'un des bureaux de la Chambre avec MM. de Padoue et de Bourgoing, ainsi que cela avait été convenu, nous nous sommes mis immédiatement d'accord sur la rédaction de l'exposé écrit des faits qui devait servir de base à l'accomplissement de notre mission.

» Cet exposé des faits, vous l'avez accepté, mais M. Robert Mitchell l'a refusé. Il a prétendu être l'offensé et rester maître d'apprécier si, en ce qui le concerne, il juge une réparation nécessaire.

» En présence de ce refus, notre mission ne pouvait plus s'accomplir et nous nous sommes séparés.

» Voilà, mon cher Carré-Kérisouët, ce que nous vous aurions écrit plus tôt si l'un de nous, M. Foucher de Careil, n'avait été obligé de quitter subitement Paris pour se rendre près de l'un de ses enfants malade.

Vos bien sincèrement dévoués,
A. FOUCHER DE CAREIL, sénateur. A. DRÉO, député.

» Paris, le 18 juillet 1876. »

Etranger.

ORIENT.

On parle beaucoup d'une acquisition considérable de fusils faite par le gouvernement grec en Allemagne.

On comprend d'ailleurs que la Grèce se prépare à toutes les éventualités.

On télégraphie de Constantinople à la Gazette d'Augsbourg qu'une partie de la flotte anglaise a quitté la baie de Besika (des Dardanelles) pour se rendre dans les eaux de Kleck.

La Presse de Vienne parle de l'envoi d'un certain nombre de canonnières sur la mer dalmate pour empêcher la contrebande de guerre.

L'archiduc Albert, généralissime autrichien, est arrivé à Cracovie pour inspecter les fortifications.

Le Daily News publie les dépêches suivantes:

Paradtchin, 17 juillet. Le chef d'état-major du prince Michel vient de me montrer un télégramme du général Alimpitch disant que les Turcs commencent d'horribles atrocités dans les villages chrétiens de Bosnie, brûlant, massacrant, mutilant partout. Beaucoup de femmes et d'enfants blessés se sont réfugiés dans le camp serbe. Les Turcs déchirent dans les champs les lazzarets, les lancent en l'air en baïonnettes et de leurs sabres.

De tous les corps arrivent des avis d'après lesquels les cadavres des Serbes sont retrouvés la tête et le nez coupés. Nommés, et beaucoup de Turcs blessés sont recueillis dans les hôpitaux, où ils reçoivent des médecins encore plus de soins que les blessés serbes.

Dans une dépêche de Vienne, publiée par le Times, Mouktar-Pacha est en train d'organiser la défense de Mostar, en fortifiant les hauteurs au sud de cette place et en concentrant des troupes venues des frontières de la Serbie et de la Bosnie. La lenteur avec laquelle l'armée monténégrine s'avance lui donnera probablement le temps d'achever ses préparatifs.

Suivant une correspondance de Bucharest, publiée par le Pall Mall Gazette, une demande aurait été adressée par la Russie au gouvernement roumain, à l'effet d'obtenir le passage sur le territoire roumain de troupes russes, sans doute de volontaires, et de dire de soldats russes sans l'uniforme.

La bataille d'Ak-Palanka.

On écrit de Belgrade, 14 juillet, à la Correspondance politique, de Vienne:

Après la prise de Babina Glava, le général Tcherniaïeff a accordé à son armée un repos de deux jours, lequel fut gâté par une pluie torrentielle qui tomba tout le temps. Tous les vêtements furent trempés, et comme les équipages étaient restés très-loin en arrière, les vêtements ne purent être changés.

Le troisième jour, le temps s'éclaircit, et du quartier général arriva l'ordre à la brigade de Zagodina de pousser une reconnaissance dans la direction d'Ak-Palanka et de Pirot.

A cet effet, la brigade fut divisée en deux colonnes, composées chacune de deux bataillons, d'un escadron, d'une compagnie de pionniers et d'une batterie.

Les deux colonnes se mirent en mouvement dans la direction prescrite. Elles avaient reçu du général Tcherniaïeff l'ordre de ne pas éviter le combat, si les Turcs s'y fraient.

A cinq heures de l'après-midi, l'une des colonnes arriva sur la hauteur qui domine le village de Goruja-Glama et s'y fortifia dans un bivouac. La marche sur Ak-Palanka fut décidée pour le lendemain matin. Mais une estafette ayant apporté dans la nuit la nouvelle qu'un renfort arrivait, composé d'un bataillon de la brigade de Kniazewitz et de deux canons de 12, l'attaque d'Ak-Palanka fut ajournée.

A l'arrivée des renforts, la marche en avant fut reprise au milieu de torrents de pluie et sur une route détrempée par les eaux. Le repas fut pris au-dessous de Goruja-Glama. Vers trois heures et demie de l'après-midi, on aperçut le camp turc. Des Bulgares apprirent aux Serbes que

Le camp était occupé par des troupes régulières, des Circassiens et des bachi-bozouks. Les Serbes mirent quatre pièces en position sur la hauteur qu'ils occupaient et dirigèrent le feu sur le camp turc.

Le camp fut immédiatement abandonné et la garnison turque se retira derrière des retranchements. Le feu fut dirigé alors sur un coin de la ville, près duquel on supposait qu'étaient établis les retranchements, ce qui était vrai. Car aussitôt, une demi-batterie turque répondit par des grenades au feu des Serbes. Alors s'engagea un combat d'artillerie très-vif, qui dura deux heures et pendant lesquels les tirailleurs serbes se mesuraient sur les bords de la Nischawa avec les avant-postes turcs.

Par leur excellent tir, les tirailleurs serbes forcèrent les chasseurs turcs à quitter les bords de la Nischawa, passèrent ce fleuve tantôt marchant, tantôt nageant, et poursuivirent les Turcs jusqu'à leurs retranchements, immédiatement devant la ville.

Le but de la reconnaissance était atteint ; le signal fut donné d'arrêter le feu et de battre en retraite. La retraite se fit sous la protection de deux pièces de quatre, sans que les Turcs inquiétassent le moins du monde la marche des Serbes.

Les pertes de ceux-ci ont été de 16 morts et de 38 blessés.

D'après des fugitifs bulgares, celles des Turcs ont été au moins du double et la plupart de leurs canons ont été démontés.

Chronique Locale et de l'Ouest.

A Saumur, comme dans toute la France, comme dans toute l'Europe, il fait depuis huit jours une véritable chaleur sénégambienne : de 30 à 35 degrés à l'ombre, au nord, dans l'après-midi, pour notre région. C'est beaucoup, et pour bien des gens quelques bons nuages ou même une pluie légère, nous apportant l'ombre et la fraîcheur, seraient les bienvenus. Une consolation, c'est que ces fortes chaleurs sont à cette époque-ci le temps véritablement favorable pour la moisson.

M. Petit, qui s'est distingué comme aéronaute pendant la campagne 1870-1871, viendra prochainement à Saumur pour faire une ascension.

La musique des sapeurs-pompiers lui donnera son concours en cette circonstance.

Doué-la-Fontaine fait en ce moment ses préparatifs pour le festival qui aura lieu dimanche prochain dans ses murs.

Décidément, la jolie petite ville pourra servir d'exemple à de plus importantes cités.

Nos félicitations aux personnes qui ont eu l'excellente idée d'organiser une fête qui, sans nul doute, doit exciter la curiosité des populations, non-seulement du canton, mais encore d'une partie du département.

Ce sera une bonne journée pour les habitants et pour le commerce de la ville.

Les réceptions, par la musique de Doué, des huit sociétés étrangères qui auront lieu, successivement, à l'entrée du Champ-de-Foire, à la porte du Château, à la porte David, et ensuite le défilé de ces mêmes corps de musique, se faisant entendre à tour de rôle, seront aussi un spectacle curieux et tout nouveau dans le pays.

A partir de 3 heures, sur la place de l'Hôtel, aura lieu le grand concert des diverses sociétés musicales.

Jetant un coup d'œil sur le programme de ce concert, déjà publié dans l'*Echo Saumurois*, nous y remarquons que tous les morceaux sont du meilleur choix. Citons notamment les brillantes fantaisies de Clappon, Auber et Maillart, sur la *Fanchonnette*, la *Muette de Portici* et les *Dragons de Villars*; trois autres fantaisies d'auteurs distingués, et l'ouverture de Tilliard, la *Grange aux belles*, qui aura l'honneur d'être exécutée deux fois et par deux musiques différentes.

Le festival, donné à 8 heures 1/2, place du Champ-de-Foire, par toutes les sociétés réunies, se composera de deux joyeux pas redoublés, de deux marches, puis de la ravissante polka intitulée *la Griffierie*, de M. Favre-Banne, l'excellent chef de la musique du 32^e de ligne.

Enfin, indépendamment du festival, il y aura illuminations, flammes de Bengale, feu

d'artifice, et la fête sera terminée, à 10 heures, par une magnifique retraite aux flambeaux.

Nous lisons dans la *Patrie* :

Par suite de l'insuffisance des crédits affectés à la remonte, le ministre de la guerre, on le sait, a suspendu, depuis plusieurs années déjà, la mise en dépôt chez les cultivateurs de chevaux appartenant à l'armée. Ce n'est pas tout : pour augmenter les attelages disponibles, le général de Cisse a résolu de faire rentrer dans les rangs une partie des bêtes de trait actuellement confiées à des fermiers. En conséquence, au moment des manœuvres d'automne, ces animaux devront être repris en totalité ou en partie suivant les régions. Ces retraits seront effectués à titre définitif, c'est-à-dire que, les manœuvres terminées, les chevaux ne seront pas rendus à leurs anciens détenteurs.

Le sieur Pierre Prodhomme, domestique chez M. Esnault, fermier à la Levandière, commune de Louvaines, a été, le 10 juillet, victime d'un triste accident.

Il était occupé, en compagnie du nommé Jean Alexandre, à faire le passage des chevaux, lorsque ce dernier reçut d'une jeune jument un coup de pied à la fesse droite. Prodhomme prit une barre en bois pour corriger la jument et la frappa à coups redoublés ; à un moment donné, l'animal attrapa le bout de la barre que tenait Prodhomme, fit arc-bouter l'autre extrémité contre son bas-ventre et renversa le malheureux à terre ; la douleur de Prodhomme fut si violente qu'il s'évanouit et que les sieurs Esnault et Alexandre furent obligés de le transporter sur son lit.

Le docteur Poitevin, appelé, ne constata le premier jour qu'une simple contusion ; mais le lendemain il remarqua à l'aîne droite une inflammation résultant d'une déchirure intérieure qui produisit la rupture d'un anévrisme.

Prodhomme est mort cinquante-deux heures après avoir reçu le coup.

C'était un homme de 33 ans, célibataire, et qui n'avait aucune habitude de violence. (Patriote.)

Le *Mémorial des Deux-Sèvres* annonce la mort, à Champdeniers, arrondissement de Niort, de M. Henry, notaire, qui habitait la commune depuis peu de temps.

L'infortuné jeune homme n'avait que trente ans et devait se marier dans le courant de la semaine prochaine.

D'après les on dit, il aurait été mordu, il y a une trentaine de jours, par le chien de M. Ch. Audet, son prédécesseur, et, cédant à je ne sais quelle crainte chimérique, il aurait négligé ou refusé de se faire cautériser.

Il y a cinq semaines environ, le nommé Marotte, manoeuvre, passant sur la route de Rennes à Nantes, avait été mordu par un chien atteint d'hydrophobie. On l'avait transporté à l'hospice, où il avait reçu tous les soins nécessaires. Il en était même sorti, paraissant complètement guéri, lorsque, vendredi, se trouvant dans une auberge de la route de Rennes, il fut saisi d'une attaque d'hydrophobie, au grand effroi des assistants. Sorti de l'auberge, il parcourait la route comme un furieux, et tout le monde s'enfuyait devant lui.

Quelques passants accoururent et parvinrent à se rendre maîtres de ce malheureux et à le réintégrer dans l'hôpital, où il est mort dans des souffrances indicibles pendant la nuit de samedi à dimanche. (Phare de la Loire.)

Nous lisons dans le *Journal du Mans* :

Mardi soir, vers 5 heures, un détachement du 26^e d'artillerie, sous la surveillance de plusieurs officiers et des médecins-majors du régiment, était conduit aux bains dans l'Huisne, à Préault, au Mans. Malgré la surveillance exercée, l'un des militaires, le sieur Philibert Bernard, canonnier, conducteur à la 10^e batterie, s'étant éloigné des limites, a été entraîné dans un gouffre et s'y est noyé.

Son corps n'a pu être retiré de la rivière qu'après deux heures de recherches. Il a été transporté à l'amphithéâtre de l'Hôtel-Dieu.

MUSIQUE DES SAPEURS-POMPIERS.

Dimanche prochain, 23 juillet, à 7 heures 1/2, au Champ-de-Foire, la musique

des sapeurs-pompiers exécutera les morceaux suivants :

- 1^o Jupiter, allegro militaire..... TILLIARD.
- 2^o Nella, marche..... X...
- 3^o Thème de Rode..... RODE.
- 4^o Mosaïque sur Faust..... GOUNOD.
- 5^o Valse avec introduction..... SCHULLER.
- 6^o Retraite aux flambeaux.

Le Chef de musique,
HALBERT.

Variétés.

En ce moment où tout le monde s'occupe de la guerre, voici une actualité :

Combien chaque combattant a-t-il de chance d'être tué ou blessé dans un engagement ? C'est une question que se sont posés les auteurs du *Guide médical de l'Officier*, MM. A. Chessayne et Emery Desbrousse, et qu'ils ont résolue.

Une première remarque faite par eux, c'est que, malgré les armes à tir rapide et la substitution de l'obus à l'éclat au boulet plein, le nombre des blessés et tués n'a pas augmenté de façon sensible par rapport à l'effectif. Ainsi, les pertes des troupes allemandes jusqu'à Sedan furent de 68,000 hommes en six semaines, chiffre inférieur à celui des Russes en août 1812 (trois semaines) et des coalisés en octobre 1813 (un mois).

Examinant les effectifs des diverses armées pendant les guerres de Crimée (1851-56), d'Italie (1859) et de France (1870-71), ainsi que les relevés officiels des pertes subies par chacune d'elles, les auteurs trouvent que la proportion a été :

- | | |
|-------------------|----------------------|
| En Crimée..... | 1 tué sur 33 hommes. |
| En Italie..... | — 45 — |
| En 1870-1871..... | — 53 — |

Quant au nombre des blessés, il reste le même dans les trois campagnes : 1 sur 7.

MM. Chessayne et Emery Desbrousse en concluent qu'en moyenne, un combattant a 44 chances contre une de ne pas être tué, et qu'il a six chances contre une de ne pas être blessé.

Ils en déduisent en outre cette conséquence pratique :

Etant donné le chiffre des morts ennemis ramassés sur le champ de bataille dont il est resté maître, un général peut apprécier de combien il a affaibli l'adversaire, en multipliant ce chiffre par 7. Exemple : 200 tués multipliés par 7, égale 1,400 hommes mis hors de combat.

Examinant ensuite le nombre des blessures afférentes aux diverses armes, on constate le nombre des blessures par arme blanche (sabre, lance, baïonnette). Il résulte des différents tableaux publiés, qu'il y a eu 17 blessés par balle en Crimée, et 27 en Italie, pour un blessé par arme blanche.

En Italie, il y a eu 17 blessés par projectiles d'artillerie. En Crimée, où la lutte a été essentiellement une guerre de siège, la proportion des blessures par balle n'est que de 1 1/2 pour une blessure par artillerie.

De là cette conclusion naturelle que la balle est le plus meurtrier des engins de guerre, et que l'infanterie est l'arme qui inflige à l'ennemi les plus grandes pertes.

Une des parties les plus intéressantes est celle qui concerne la localisation des blessures, leur siège en telle ou telle partie du corps.

On croit que les blessures du tronc sont les plus nombreuses, d'où cette expression « offrir sa poitrine à l'ennemi ; » or, il n'en est rien : les membres et la tête, malgré sa surface orbe et si peu étendue, sont bien plus souvent atteints, parce que l'on tire généralement ou trop haut ou trop bas.

S'appuyant sur des chiffres officiels fournis par les statistiques des guerres de Crimée, d'Italie, de la sécession américaine et 1870-1871, les auteurs nous apprennent que, sur un total de 206,589 blessés, bien observés, diagnostiqués et traités, il y a, sur 100 risques :

- | | |
|----|--|
| 34 | d'être blessés aux membres inférieurs, |
| 31 | — aux membres supérieurs, |
| 12 | — à la tête, |
| 10 | — à la poitrine, |
| 7 | — au bas du tronc, |
| 5 | — à l'abdomen, |
| 1 | — au cou. |

100
Il est vrai que beaucoup de blessés à la poitrine meurent sans venir à l'ambulance et échappent à la numération ; mais l'observation est encore plus juste pour les blessés à la tête, et cependant, pour la tête, représentant à peine un tiers du thorax, les blessés sont incomparablement plus nombreux.

A côté de ces tristes observations, on est heureux de remarquer que les blessures les plus fréquentes, celles des membres, sont incomparable-

ment les plus légères, et que les plus graves, l'abdomen et le cou, sont de beaucoup les moins nombreuses.

Dernières Nouvelles.

On croit qu'avant de passer à la discussion des articles, la droite proposera l'ajournement à quatre mois, afin qu'une expérience sérieuse du jury mixte puisse être faite. Cette proposition paraît devoir rallier un très-grand nombre de suffrages.

On pense que cette question sera terminée aujourd'hui vendredi.

Constantinople, 19 juillet, soir.

(Dépêche officielle.) — Un corps de 500 cavaliers, parti le 18 juillet de Halvi-Aollié, est entré en Serbie et a engagé un combat avec les Serbes au village Ghomich qui a brûlé. Les pertes de l'ennemi s'élèvent à 150 hommes.

Dans un autre combat engagé la veille avec les Monténégrins, nos troupes ont complètement battu les montagnards et ont saisi leur bétail.

Les Serbes, sortis de Zaitchar avec 18 bataillons, se sont avancés, le 18 juillet, sur nos lignes, mais ne pouvant résister longtemps aux attaques vigoureuses de nos troupes, ils ont dû battre en retraite. Ils ont laissé entre nos mains cinq canons, deux caissons, sept chevaux d'artillerie. La déroute des Serbes a été complète ; nous avons pris à l'ennemi des armes et des munitions en grande quantité.

Nos troupes ont rencontré, dimanche, sur les hauteurs de Ragonina, un corps de 3,000 Serbes avec deux canons, divisés en trois colonnes ; elles ont engagé un combat qui a duré cinq heures. L'ennemi, battu, a été poursuivi jusqu'au-delà de la frontière sur la rive opposée de l'Okdja ; ses pertes s'élèvent à plus de 300 morts et blessés outre ceux qui ont été noyés dans la rivière.

Nous avons fait six prisonniers et nous avons pris un drapeau, une centaine de fusils, des pistolets et des munitions.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N^o 65,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N^o 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. N^o 46,210 : M. le docteur-médecin Marlin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N^o 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N^o 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N^o 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'exces de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean ; M^{rs} GONDRAND, rue d'Orléans ; M. BESSON, successeur de M. TEXIER ; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean ; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, Paris. (31)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 JUILLET 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre. . .	68	80	» 13	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . .	725	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	677	50	7 50
4 1/2 % jouiss. septembre. . .	99	25	» 23	Crédit Mobilier	145	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	535	»	»
5 % jouiss. novembre.	106	45	» 25	Crédit foncier d'Autriche . . .	462	50	»	Société autrichienne, j. janv. . .	549	75	» 50
Obligations du Trésor, l. payé.	482	50	» 2 50	Charentes, 400 fr. p. j. août. .	445	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	230	»	»	Est, jouissance nov.	597	50	1 25	Orléans	320	75	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	493	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov. .	723	50	1 25	Paris-Lyon-Méditerr.,	318	»	»
— 1865, 4 %	506	»	»	Midi, jouissance juillet.	753	50	»	Est	515	50	»
— 1869, 3 %	373	60	» 50	Nord, jouissance juillet.	1223	»	»	Nord	320	»	»
— 1871, 3 %	349	»	»	Orléans, jouissance octobre. . .	1012	50	2 50	Ouest	318	50	»
— 1875, 4 %	484	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65. .	655	»	»	Midi	317	50	»
Banque de France, j. juillet. . .	2593	»	»	Yendée, 250 fr. p. j. juillet. .	1225	»	»	Deux-Charentes.	264	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . .	670	»	»	Compagnie parisienne du Gaz. .	1225	»	»	Vendée	264	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	370	»	»	Société Immobilière, j. janv. . .	14	»	»	Canal de Suez.	593	75	»
Crédit foncier colonial, 250 fr.	330	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	310	»	10				
Crédit foncier, act. 500 f. 250 p.	710	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 1^{er} mai 1876)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures	8 minutes du matin	express
6	45	ordinaire
9	1	soir
1	37	—
4	10	—
7	17	—
10	37	—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI

3 heures	26 minutes du matin	direct
8	30	ordinaire
9	41	soir
12	38	—
4	44	—
10	28	—

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 heures 28.

GRAND DÉBALLAGE DE LINGERIE ET BRODERIE

21, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

AVIS AUX DAMES

Le Propriétaire du grand déballage de Broderie et Lingerie prévient les Dames qu'il vient d'ajouter à sa spécialité grand assortiment d'articles en couleur, haute nouveauté : robes d'enfants, jupons, etc.

- | | |
|--|--------------------------|
| 2,000 parures plissées, prix incroyable de | 1 f. 45 la pièce. |
| 3,000 beaux bonnets à rubans de toutes couleurs, pour dames, à | 1 45 — |
| Beaux mouchoirs avec écusson brodé et initiales, les deux pour | 1 25 — |
| 2,000 mètres, beaux rideaux brodés, solde, depuis | 0 70 le mètre. |
| Dessus d'édredon, depuis | 4 95 — |
| Dessus de lits, depuis | 6 50 — |
| Jupons plissés, de | 2 45 à 150 fr. |
| Plus de 2,000 belles bandes brodées, solde, depuis | 1 45 les 4 m. 20 c. |
| 20,000 francs de riches broderies de Nancy, soldés; Mouchoirs baptiste, de | 2 45 à 130 fr. la pièce. |

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
MAISONS A SAUMUR
VIGNES A BAGNEUX

- Savoir :
- 1^o Maison, à Saumur, rue Fardeau, au Champ-de-Poire, n^o 23, occupée par M. Cholet, entrepreneur; jardin;
 - 2^o Maison, à Saumur, rue Fardeau, n^o 25, et levée Saint-Lazare; jardin et écurie;
 - 3^o Maison, à Saumur, rue de Poitiers, n^o 86, occupée par M. Charles Jagot; jardin, remise, écurie;
 - 4^o Maison en construction, à Saumur, rue de Bordeaux, joignant au midi la maison en construction de M. Foucher, juge de paix; jardin;
 - 5^o Maison, à Saumur, rue de Feneet, n^o 105; cour, glacière et jardin, donnant sur la montée du Petit-Genève;
 - 6^o Un hectare 11 ares de vignes en très-bon état, au Champ-des-Guineries, canton de la Pierre-Couverte, commune de Bagnoux, avec cave, pressoir et bâtiment.
- S'adresser à M. CHOLET, entrepreneur à Saumur, à M. ROBIN, à Terrefort, commune de Bagnoux, ou à M^e CLOUARD, notaire. (263)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
En totalité ou par parties.
UNE PROPRIÉTÉ
Située aux Huraudières, commune de Saumur,

Comprenant : bâtiments, jardin, prés, pâtures et queriers, d'une contenance de 15 hectares 50 ares, joignant le Bray, le chemin Charnier, l'établissement de M. Sarget, M. Lacroix et M. Chambourdon.
Divisions au gré des acquéreurs.
Entrée en jouissance de suite.
Toutes facilités de paiement.
S'adresser à l'étude de M^e CLOUARD, où se trouveront, tous les samedis et les dimanches, MM. JURTTE et MESSARD, mandataires de M. YVON.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} octobre 1876,

LA
FERME DE LA GREZILLE

Située à Montreuil-Bellay,
Contenant 29 hectares 74 ares 27 centiares.
S'adresser à M^e GALBRUN, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE,
En totalité ou par parties.
UNE
GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n^o 55,
Cette maison comprend un vaste magasin sur la rue d'Orléans, porche, cour, remises, écuries, entresol, premier et deuxième étages, greniers et terrasse; plusieurs caves, lieux à l'anglaise; tous les appartements sont parquetés.
S'adresser à M. CHEVALIER, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, ou à M^e CLOUARD, notaire. (190)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1877,
UNE VASTE MAISON
PROPRE AU COMMERCE
Située à Saumur, quai de l'École.
Cour et remise.
S'adresser à M. UNALSERRE, qui l'occupe. (353)

A LOUER

En totalité ou par parties,
VASTES CAVES
PROPRES AU COMMERCE DES VINS
Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières.
S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER
20, rue du Marché-Noir,
SAUMUR.

A. CLOSIER

Pharmacien-chimiste, successeur.

Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de **bandages herniaires**, de **ceintures abdominales**, de **bas élastiques** pour varices.
Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés.
Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

RIELLANT

DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,
à Saumur.

LA FORTUNE, journal financier
moniteur des charbonnages et de la métallurgie.

1 fr. paraît tous les dimanches,
PAR LISTE DE TOUTS LES TIRAGES.
3, r. d'Arbousse-Bichellen, Paris.

DOCTOR IN ABSENTIA

Les personnes désireuses d'obtenir, sans déplacement, le titre et le diplôme de docteur ou de bachelier, soit en médecine, sciences, en lettres, en théologie ou philosophie, en droit ou en musique, peuvent s'adresser à Médicus, rue du Roi, 46, à Jersey (Angleterre), qui donnera gratuitement les informations nécessaires.



FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulailiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, beilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux et Grilles.

Librairie MILON, rue d'Orléans à Saumur, et librairie GRASSIN, rue Saint-Jean, à Saumur.

LETTRES

LE BEAU EN LITTÉRATURE

SUIVIES D'UNE
ETUDE SUR LE GRAND CORNEILLE
Par M. L'ABBÉ MERIEU,
Curé de Saint-Pierre de Saumur, ancien professeur de rhétorique au Petit-Séminaire Mongazon, à Angers.

2^e ÉDITION NOTABLEMENT AUGMENTÉE.
1 vol. in-12. — 2 fr. et 2 fr. 50 franco par la poste.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris.

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux, conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION	DEUXIÈME ÉDITION
COMPRENANT	COMPRENANT
1 ^o Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures;	1 ^o Chaque semaine, le Numéro de huit pages, comme la première édition;
2 ^o Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.	2 ^o Chaque mois, la double planche de Patrons;
	3 ^o Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, coloriée et imprimée sur papier de luxe.
UN AN : 14 FR. — SIX MOIS : 7 FR. — TROIS MOIS : 3 FR. 50.	UN AN : 25 FR. — SIX MOIS : 13 FR. 50. — TROIS MOIS : 7 FR.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des MODES PARISIENNES, 22, rue de Verneuil, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.